Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260605-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 9
Nombre de procurations : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 28/05/2026

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, Jacob Monique, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES): STROMBONI Paule, BELLEMIN Estelle.

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION : BELLEMIN Estelle à JACOB Monique.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-18

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de TREGARVAN ;

a) Composition du bureau électoral

Mme ou M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monique JACOB, Nicolas RIQUOIS, Florent MIGNON et Gwénaëlle BREYNE .

La présidence du bureau de vote est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire :

Les candidatures enregistrées :

- Rémi CARPENTIER

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260605-2026_18-DE

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Rémi CARPENTIER : 10 voix

M. Rémi CARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

c / Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées : 1 liste composée de

- Olivier BOUCHARD

- Monique JACOB

- Florian LE CORRE

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de bulletins nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Olivier BOUCHARD : 10 voix

- Monique JACOB : 10 voix

- Florian LE CORRE : 10 voix

Olivier BOUCHARD, Monique JACOB et Florian LE CORRE.ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

